

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005  
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mle MILLET

**Absents représentés :** M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZULI (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

**Absents excusés :** M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

## Objet : Prolongation CDD

Du fait de l'augmentation de la charge de travail prévue au dernier semestre et compte tenu des problèmes de santé d'un membre de l'équipe de la bibliothèque municipale, le conseil municipal est invité à créer un emploi provisoire à la bibliothèque municipale.

Il s'agit d'un poste plus particulièrement destiné au secteur adultes et dont l'existence est devenue indispensable pour une bonne gestion du service.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26/01/1984 et notamment son article 3, alinéa 2
- CONSIDERANT la charge de travail prévue pour la fin d'année à la bibliothèque municipale,
- **DECIDE de la création d'un emploi à la bibliothèque défini par rapport au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques,**
- **DIT que cet emploi créé jusqu'au 31/12/2005 sera pourvu par un CDD de droit public présentant les caractéristiques suivantes :**
  - *durée hebdomadaire : 22 h*
  - *rémunération : équivalence IB 245 IM263 de la fonction publique territoriale*
  - *mission : assistant de bibliothèque - section adulte*
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire. notamment l'élaboration et la signature du contrat correspondant,**
- **PRECISE que la dépense correspondante figure au budget communal, notamment à l'article 64131.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 25 août 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 02/09/2005  
Publication ou affichage du 02/09/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.